



Club Français
Bulldog Continental

www.bulldog-continental.fr



CLUB OFFICIEL DE RACE AFFILIÉ À LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

5^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE
Samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020
du Club Français du Bulldog Continental
à Saint Cast le Guildo en Côtes d'Armor



Version du 09 septembre 2020 (modification du lieu)

Avec attribution du CACS de la SCC comptant pour le titre de Champion de France et qualificative pour le Concours Général Agricole 2021

Confirmations et Tests d'Aptitudes Naturelles et de Sociabilité

Juge de l'exposition : Monsieur Christian Jouanchicot

Attention changement d'adresse

Cette exposition se déroulera rue de Brie à Saint Cast le Guildo (22380)

Coordonnées GPS : Latitude 48.627142 - Longitude -2.252892

Exposition en extérieur

Engagements sur cedia.fr uniquement (pas d'engagement papier)

Clôture définitive des engagements le 07 septembre 2020

Inscriptions closes

TARIFS D'ENGAGEMENT NE 2020

	Membres du CFBC	non Membres du CFBC	Membres du CFBC	non Membres du CFBC	Membres du CFBC	non Membres du CFBC
Classes	1er chien		2ème chien		3ème chien et suivants	
Intermédiaire Ouverte Champion Jeune	35€	50€	25€	40€	15€	30€
Baby Puppy Vétéran	10€	25€				
Lots d'affixe Lots reproducteurs Couples et paires	Gratuits et obligation que tous les chiens participants soient inscrits à l'exposition (inscriptions le jour de l'expo)					
Confirmations	gratuites avec obligation d'engagement à l'exposition					
TAN du samedi	25€	40€				

Dans quelle classe engager mon « Conti » ?

Baby : de 4 à 6 mois

Puppy : de 6 à 9 mois

Jeune : de 9 à 18 mois

Intermédiaire : de 15 à 24 mois

Ouverte : à partir de 15 mois

Champion : classe réservée aux chiens titulaires d'un titre de champion

Vétéran : à partir de 8 ans

Paire : 2 mâles ou 2 femelles appartenant au même propriétaire

Couple : 1 mâle et 1 femelle appartenant au même propriétaire

Lot d'Élevage : 3 à 5 chiens ayant le même affixe

Lot de Reproducteur : un parent accompagné de 3 à 5 de ses descendants en 1^{ère} génération

LE PROGRAMME

EXPOSITION EN EXTERIEUR

Samedi 19/09/2020 :

Rue de Brie -22380- Saint Cast le Guildo / Coordonnées GPS : Latitude 48.627142 - Longitude -2.252892

- 14h00/16h30 : Tests d'Aptitudes Naturelles, *Pesées et toisages, *Confirmations
Les chiens engagés pour le TAN doivent avoir 10 mois ou plus à la date du 19/09/2020
- 17h00 : Assemblée Générale du C.F.B.C
- 19h00 : Repas du Club en extérieur

** Afin de gagner du temps pour vous comme pour les organisateurs, les pesées, toisages et confirmations peuvent être faites le samedi, même si vous ne faites pas passer de TAN à votre chien.*

Dimanche 20/09/2020 :

Rue de Brie -22380- Saint Cast le Guildo / Coordonnées GPS : Latitude 48.627142 - Longitude -2.252892

08h30/9h30 : Réception des chiens - Pesées et toisages des participants non présents le samedi

- 09h30 / 13h00 : Jugements
- 13H00 / 14h00 : Buffet participatif, en extérieur, auquel vous êtes tous conviés et où chacun amène une spécialité de sa région pour le déjeuner.
- 14h00 : Attribution des CACS – Désignation des meilleurs de l'exposition – Présentation des lots d'affixe, reproducteur, couples et paires.

Le jury, l'organisation et les horaires pourront être modifiés suivant le nombre des engagements

REPAS DU CLUB DU SAMEDI SOIR

Au siège du C.F.B.C : 67 rue de Joliet – Ploubalay – 22650 – BEAUSSAIS-SUR-MER

Il se déroulera sous forme de cocktail dînatoire en extérieur (prévoir une petite laine...les soirées sont fraîches en Bretagne). Les chiens y seront acceptés avec cages. Nombre de places limité

Inscriptions closes

MENU



Grignotages terre et mer

Huitres

Saumon fumé « maison »

Galettes saucisses

Et pour finir la soirée : Crêpes bretonnes

avec Annabelle et Mathieu aux biligs

Vin blanc, vin rouge, cidre, café

A TOUS LES PARTICIPANTS ET ACCOMPAGNATEURS DE CETTE EXPOSITION

En cas d'annulation de cette exposition pour des contraintes liées au Covid 19, le CFBC s'engage à vous rembourser l'intégralité de vos engagements et repas.

- En raison des règles sanitaires, il ne sera pas possible de se servir soi-même aux repas (personnel dédié à cette fonction).
- Vous vous engagez à respecter les règles imposées concernant les mesures de lutte contre la propagation du Covid-19.
- Le port du masque sera obligatoire ainsi que tous les gestes barrières, ceux-ci seront rappelés par affichage à l'entrée de l'exposition.
- Des masques jetables seront fournis par le CFBC, ainsi que du gel hydro alcoolique à disposition.
- Il est impérativement demandé de garder deux mètres de distance entre chaque exposant sur le ring ainsi qu'entre chaque cage à l'extérieur de celui-ci.
- Vous devrez suivre les consignes du commissaire de ring et attendre ses instructions avant de rentrer ou sortir du ring des jugements ; une entrée et sortie distinctes seront aménagées afin d'éviter les croisements.
- Extrait du communiqué de la FCI du 27/02//2020 :
Les contacts corporels interpersonnels habituels tels que la poignée de main et tout autre contact superficiel entre les concurrents, les exposants et les juges doivent être évités et ne doivent pas être considérés comme une attitude hostile. La FCI recommande également que les juges ne vérifient pas les dents des chiens par eux-mêmes, mais demandent plutôt l'aide des exposants.

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix sauf par les juges qui ne peuvent présenter que des chiens leur appartenant, et à l'exception de ceux qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et de ceux qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C.

Seront refusés:

- a) Les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements.
- b) Les chiens engagés au tarif préférentiel « membre du CFBC » des propriétaires qui ne sont pas inscrits au club de race, ou qui ne sont pas à jour de cotisation pour l'année 2020.
- c) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition.
- d) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris. Les droits d'engagements resteront acquis au CFBC même si l'exposant ne peut se présenter.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que l'inscription via cedia.fr

CATALOGUE

Un catalogue sera distribué à l'ouverture de l'exposition à chaque exposant.

REFUS OU EXCLUSIONS

- 1°) des engagements – Le CFBC se réserve le droit de refuser tout engagement qu'il croirait ne pas devoir admettre et de le rembourser même après l'avoir accepté.
- 2°) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
 - a) ceux refusés par le Service vétérinaire.
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
 - c) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements qui sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100€ qui restera acquise à l'Association si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées :

Les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.

Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de l'Association.

Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité.

Ceux qui auront remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la SCC.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls ou à plusieurs en jury collégial et peuvent être assistés d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante:

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, réalisant un ensemble harmonieux et équilibré, « ayant de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires, ou pas en condition physique.

Tous les chiens devront passer au contrôle vétérinaire le jour de l'exposition, présenter leur carnet de vaccination et être toisés et pesés avant les jugements

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITE lors de toute exposition canine.

L'exposant est responsable du bien-être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

Club Français du Bulldog Continental

CLUB OFFICIEL DE RACE AFFILIÉ À LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

67 rue de Joliet- PLOUBALAY

22650 BEAUSSAIS sur MER

